



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE  
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES  
Bureau des Elections et de la Citoyenneté  
Affaire suivie par Mme Valérie FORNI  
☎ 03.21.21.21.64  
☎ 03.21.21.23.19  
✉ : [valerie.forni@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:valerie.forni@pas-de-calais.gouv.fr)

ARRAS, le 13 juin 2016

## LA PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

à

**Mesdames et Messieurs les Maires**

(copie est adressée à Madame et Messieurs les Sous-Préfets  
et à Monsieur le Président de l'Association  
des Maires du Pas de Calais)

**OBJET: Réapprovisionnement en documents électoraux : enveloppes de scrutin et de centaine, cartes électorales.**

**P.J. :** - Un bulletin réponse.

Pour préparer les différents scrutins de l'année 2017, je vous invite à vérifier l'état de vos stocks d'enveloppes de scrutin et de « centaine » et me communiquer certains éléments indispensables pour le bon déroulement des opérations électorales.

Je vous indique que :

### **I- Enveloppes de scrutin**

Vous détenez en mairie des enveloppes de scrutin de couleur bleue, kraft, et peut être encore violette, jaune et orange.

► **Les enveloppes kraft** seront utilisées pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai de 2017 ;

► **Les enveloppes bleues** seront utilisées lors des élections législatives des 11 et 18 juin 2017 ;

► Les enveloppes **violettes, jaunes et oranges** ne sont plus utilisées lors des élections générales. Elles doivent toutefois être conservées pour servir lors de scrutins partiels. Un complément vous serait envoyé, si vous étiez conduits à organiser une élection complémentaire.

Vous m'indiquerez donc après avoir vérifier vos stocks sur le bulletin réponse joint en annexe, **vos besoins en enveloppes de scrutin bleues et kraft, en prenant en compte les deux tours de scrutins.**

Pour rappel les enveloppes de scrutin, quelle que soit leur teinte, doivent être réutilisées d'un scrutin à l'autre, sous réserve qu'elles n'aient pas été abimées ou tachées lors des diverses manipulations (comptage, opérations de vote, dépouillement.....). Conformément à l'article R.54 du code électoral, ces enveloppes demeurent valables dès lors qu'elles sont « de type uniforme pour chaque collège électoral ».

Vous devez veiller à ce que ces enveloppes soient stockées dans un local, à l'abri d'éventuelles détériorations.

## **II- Enveloppes de centaine**

Conformément à l'article L.65 du code électoral, des enveloppes de centaine doivent être utilisées à l'occasion de chaque scrutin. Ces enveloppes sont d'un format de 320 x 230mm. Elles portent la mention « République Française » et l'indication du département sous la forme « Préfecture... » (la mention « enveloppe de centaine » n'est pas obligatoire). Elles peuvent facultativement comporter les mentions « signatures des assesseurs », « signature du président du bureau de vote ». Elles restent valables, même si elles ne sont pas de type uniforme. Ces enveloppes de centaine ne doivent en aucun cas être utilisées pour l'envoi des documents électoraux (tels les procès-verbaux et listes d'émargement) en Préfecture.

**Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer le reliquat de ce type d'enveloppe dont vous restez dépositaire.**

## **III- Elaboration des listes d'émargement**

Pour l'élaboration des listes d'émargement qui seront retournées en préfecture avec les procès-verbaux le soir des scrutins, il vous est possible comme aux dernières élections :

- **soit de constituer une liste d'émargement unique pour les deux tours de scrutin.** Dans cette hypothèse et en cas de second tour de scrutin, ces listes vous seront renvoyées par courrier recommandé le mercredi suivant le premier tour de scrutin.

- **soit de constituer deux listes d'émargement (une par tour de scrutin).** Cette modalité est à privilégier compte tenu des délais très courts entre les deux tours de scrutin pour vous renvoyer ces listes.

## **IV- Les cartes électorales**

L'année 2017 étant une année de refonte des listes électorales, l'envoi des cartes électorales concernera la totalité des électeurs de votre commune. Les cartes vierges vous seront adressées ultérieurement par mes services.

Je tiens à vous rappeler qu'il convient de veiller au bon déroulement de la personnalisation des cartes électorales afin d'éviter l'impression défectueuse qui nécessiterait le remplacement de la plupart voire de la totalité des cartes fournies.

Pour information, en cas de dégradation, les dépenses résultant de la commande de nouvelles cartes sont à la charge des communes et ce quel que soit l'entité ayant procédé à la personnalisation des cartes (mairie ou prestataire extérieur).

**V- Electeurs français de l'étranger - Transmission du bulletin réponse de l'enquête de recensement :**

Pour la transmission des volets de procurations établis à l'étranger, vous veillerez à compléter les coordonnées téléphoniques du maire et du 1<sup>er</sup> adjoint ( numéro de téléphone fixe et portable) et l'adresse courriel de la mairie afin d'actualiser le fichier demandé par le Ministère des Affaires étrangères.

\*\*\*\*

Vous voudrez bien compléter et me retourner le bulletin réponse ci-joint **pour le 15 septembre 2016** au plus tard, sans bordereau ni lettre d'accompagnement, par courriel à l'adresse suivante :

[pref-elections@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-elections@pas-de-calais.gouv.fr)

En cours d'année tout changement d'adresse mail de votre mairie doit être signalé rapidement à la même adresse.

Je vous remercie de votre concours.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Pour la Préfète  
Le Secrétaire Général,

Marc DEL GRANDE

**ARRONDISSEMENT :**  
**CANTON :**  
**COMMUNE :**  
**COORDONNEES DE LA MAIRIE :**  
 - Téléphone :  
 - Adresse Courriel :

**COORDONNEES :**

**MAIRE :**  
 -Téléphone Fixe :  
 -Téléphone Portable :

**1<sup>er</sup> ADJOINT**  
 -Téléphone Fixe :  
 -Téléphone Portable :

**I - ENVELOPPES DE SCRUTIN :**

	<b>VOS BESOINS</b> <b><u>En prenant en compte</u></b> <b><u>les deux tours par scrutin</u></b>
ELECTIONS PRESIDENTIELLES couleur <b>KRAFT</b> :	
ELECTIONS LEGISLATIVES couleur <b>BLEUE</b> :	

**II - ENVELOPPES DE CENTAINE :**

	<b>VOTRE RELIQUAT</b>
Nombre d'enveloppes en bon état détenues à ce jour :	

**III - LISTES D'EMARGEMENT :**

UNE LISTE D'EMARGEMENT Une liste pour les deux tours de scrutin	
DEUX LISTES D'EMARGEMENT Une liste par tour de scrutin ( <u>à privilégier</u> )	

A ..... le.....  
 LE MAIRE Cachet de la Mairie

Le présent bulletin réponse doit être retourné, sans bordereau d'envoi ni lettre d'accompagnement, à la Préfecture du Pas-de-Calais, par courriel à l'adresse [pref-elections@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-elections@pas-de-calais.gouv.fr)

**Date limite de retour le 15 septembre 2016**